

Appel de Candidatures de la SAFER Ile-de-France

Articles L 143.3 et R 142.3 du Code Rural et de la Pêche Maritime
La SAFER Ile-de-France se propose de **retrocéder ou d'échanger** les biens fonciers ci-dessous désignés :

Département Seine-et-Marne (77)

1) Commune : ORLY-SUR-MORIN (77) - 46 a 68 ca

Parcelles cadastrées : L averne: F-545 ZC-92 - La justice des brus: E-505-516 - Le bois breton: C-41 - Le chp des boeufs: F-812 - Le chp du moncel: F-394 - Le pre des ouches: ZC-42 - Le ru du bois: C-269 - Le taillis des agneaux: F-207-213 - Les aunettes: E-353 - Les fosses: C-319

ET

Commune : BOITRON (77) - 4 a 83 ca

Parcelles cadastrées : Le chp de travers: F-477 - Sur le clos balatre: F-429

ET

Commune : LA TRETOIRE (77) - 1 a 95 ca

Parcelle cadastrée : Les pierries: B-68

La superficie totale de cet ensemble foncier est de 53a 46ca. Ces biens figurent au Règlement national d'urbanisme des communes. Ensemble de parcelles boisées.

2) Commune : CHALAUTRE-LA-GRANDE (77) - 1 a 92 ca

Parcelles cadastrées : Les gilbouts: C-260 - Les longs champs: W-24. Ce bien figure au Règlement national d'urbanisme de la commune.

3) Commune : COURTRY (77) - 15 a 67 ca

Parcelles cadastrées : La basse arange: ZD-56 - La poulaillere: ZE-14 - Les buttes: BC-73. Ce bien figure en zone A du Plan local d'urbanisme de la commune.

4) Commune : QUINCY-VOISINS (77) - 41 a 14 ca

Parcelles cadastrées : De crecy: YI-162[471]-164[472] - De la marguerite: YI-115 - La cote aux chiens: YI-94-95-96-97-98. Ce bien figure au Règlement national d'urbanisme de la commune.

5) Commune : BOULEURS (77) - 64 a 10 ca

Parcelles cadastrées : La hutte: YA-70-72-73. Ce bien figure en zone N du Plan local d'urbanisme de la commune.

6) Commune : TRILPORT (77) - 7 ha 36 a 02 ca

Parcelles cadastrées : La halotte: A-338-339-343 - Les friches: A-374-376-378-522-523-524 -528. Ce bien figure en zone A et N du Plan local d'urbanisme. Ensemble de parcelles boisées.

7) Commune : SAINT-CYR-SUR-MORIN (77) - 40 a 00 ca

Parcelle cadastrée : Les cabarets: ZM-125. Ce bien figure en zone A du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Le détail de la réglementation de la zone du document d'urbanisme peut être obtenu à l'adresse indiquée ci-après, où en Mairie de la Commune où se situent les biens en question. Les personnes intéressées pourront obtenir toutes informations utiles auprès de la SAFER, elles sont priées de déposer leur candidature par écrit, **OU EN DEPOSANT UNE DEMANDE SUR SON SITE INTERNET A L'ADRESSE : www.saferidf.fr, AU PLUS TARD LE 05/03/2018.** Passé cette date, les demandes ne seront plus prises en considération. Adresse : SAFER Ile-de-France 19 rue d'Anjou - 75008 PARIS, Tél. : 01 42 65 28 42 - Fax : 01 42 65 08 50

Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER à l'égard des candidats.